[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **4 (1938)**

Heft 59

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Schweizer film Suisse

Revue de la Cinématographie suisse

Fachorgan für die schweiz. Kinematographie

IV. Jahrgang 1938
No. 59, 1. Januar

Offizielles Organ des Schweizerischen Lichtspieltheater-Verbandes, Zürich
Organe officiel de l'Association Cinématographique Suisse à Zurich

Druck und Verlag E. Löpfe-Benz, Rorschach Erscheint monatlich Abonnement: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—

UNION

Le «Schweizer Film Suisse» commence la nouvelle année sous une bonne étoile, ragaillardi par un heureux événement: il devient le *seul organe officiel* de toute la branche cinématographique en Suisse.

Les efforts déployés par l'Association cinématographique depuis de longues années, sont enfin couronnés de succès. Quelle chimère, en effet, que d'avoir deux organes professionnels pour un petit pays comme le nôtre, au lieu de centraliser dans un seul journal toutes les questions concernant la cinématographie dans son ensemble!

L'histoire du «Schweizer Film Suisse» est courte. Il eut comme prédécesseur «L'Effort cinégraphique suisse» auquel l'Association cinématographique donna le nom qu'il porte aujourd'hui, en s'imposant comme tâche d'édifier un organe du haut duquel l'exploitation pourrait faire entendre sa voix, c'est-à-dire un organe poursuivant un but constructif, à l'abri de toute polémique oiseuse. Cela ne fut possible que lorsque l'«Association cinématographique suisse allemande et italienne», à Zurich, prit la décision d'administrer elle-même le nouveau journal, administration qui entraîna de gros sacrifices financiers. Ceux-ci ne furent pas vains, l'exploitation suisse ayant de plus en plus besoin d'un organe objectif, exempt de toute influence personnelle.

Mais l'Association de la Suisse allemande fut seule à supporter les charges de ce nouvel organe, l'«Association cinématographique Suisse romande» et l'«Association des Loueurs de films en Suisse» ayant décidé de conserver comme organe officiel le «Cinéma Suisse», paraissant à Genève. L'administration de cette revue était en mains privées et subissait un peu l'influence des distributeurs de films. Fondé en 1918, par Monsieur Georges Hipleh fils, le «Cinéma suisse» est depuis quelques années la propriété de Monsieur Ch. Emile Sauty. Il n'a pas toujours rendu les services qu'on en attendait.

L'Association cinématographique de la Suisse allemande s'est inlassablement employée à l'unification des organes officiels et, finalement, l'Association des Loueurs de films en Suisse, l'Association cinématographique suisse romande et l'Association cinématographique suisse-allemande et italienne décidèrent, dans la réunion commune de leurs représentants, le 15 octobre dernier, à Berne, de vouer tous leurs efforts à l'édification d'un organe unique, dont la responsabilité de la partie française incomberait à l'Association cinématographique de la Suisse romande et celle de la partie allemande à l'Association cinématographique de Zurich.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que ce vœu s'est rapidement réalisé, grâce au nouvel effort financier que l'Association cinématographique de la Suisse allemande vient de fournir en reprenant à sa charge et à son nom l'administration du «Cinéma suisse» qui, dès lors, ne fera plus qu'un avec le «Schweizer Film Suisse». L'exploitation cinématographique, voire même toute l'industrie suisse du film, ne pouvaient souhaiter plus beau cadeau de Nouvel-an!

L'ère de gaspiller nos efforts est définitivement révolue. C'est dans un sentiment d'union que nous allons pouvoir travailler pour le plus grand bien de la cinématographie suisse. Les pages de notre organe seront ouvertes à tous ceux qui voudront bien collaborer à notre tâche, que ce soit en français ou en allemand, qu'il s'agisse de directeurs de salles, de distributeurs de films ou de tous autres intéressés à notre branche.

Nous voulons que nos légitimes revendications soient présentées sous une forme objective et englobent tout le domaine du cinéma en Suisse, de façon à faire de notre organe un journal sérieux et jouissant d'une réelle confiance dans notre pays et à l'étranger.

Faire entendre publiquement notre voix dans l'intérêt de la collectivité cinématographique, tel est notre but. Grâce au «Schweizer Film Suisse», la presse, les Autorités, chacun pourra mieux suivre nos efforts, mieux comprendre nos difficultés et souscrire plus facilement à nos succès.

Nous saluons avec d'autant plus de joie l'unité qui vient de se réaliser que la concentration de nos efforts répond à un réel et urgent besoin, au moment où la cause cinématographique occupe à un si haut degré l'opinion publique, les Autorités, les Chambres fédérales et la presse, qui doivent être tenues au courant de la situation exacte de notre industrie. Partout on se rend compte que le film suisse devient un facteur important de la vie publique; c'est aussi pourquoi l'Exposition nationale suisse de 1939, à Zurich, s'apprête à en user largement pour sa propagande.

C'est donc un précieux instrument de collaboration commune que vous offre le «Schweizer Film Suisse», qui sera désormais l'unique et puissant porte-parole par le truchement duquel la collectivité cinématographique pourra intervenir clairement, constructivement et d'une façon concrète dans les discussions en cours pour coordonner et encourager le cinéma en Suisse.